

# La contraception d'urgence

## Le principe

La contraception d'urgence est une méthode de rattrapage à utiliser après un rapport sexuel sans contraception ou en cas d'échec de la méthode utilisée (oubli de la pilule, rupture de préservatif, etc.). Son emploi doit rester exceptionnel. Elle ne remplace pas une contraception régulière. Il existe deux types de contraceptifs d'urgence.

## La présentation

Elle se présente en boîte de deux ou quatre comprimés.

## L'utilisation

Le ou les premiers comprimés doivent être avalés avec un verre d'eau, le plus tôt possible après un rapport sexuel mal ou non protégé, et impérativement dans les 72 heures (3 jours) suivant ce rapport. La seconde prise doit s'effectuer entre 12 et 14 heures plus tard.

Afin de bien l'utiliser, lire attentivement la notice d'utilisation et demander conseil à son médecin, son pharmacien ou aux associations.

## La réversibilité

La prise de ces médicaments ne protège pas les rapports suivants.

## Les précisions utiles

- Au-delà de 72 heures, consultez votre médecin.
- La contraception d'urgence n'est pas efficace à 100 %. En cas de doute ou de retard des règles de plus de 5 jours à la fin du cycle, il est impératif de vérifier l'absence de grossesse par un test de grossesse.

## La protection contre le Sida et les MST

La contraception d'urgence ne protège pas contre les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) ou le Sida. Seuls les préservatifs masculin et féminin protègent des MST et du Sida.

## L'efficacité

La contraception d'urgence est efficace à environ 80 %.

## La disponibilité

Il existe deux types de pilules :

- l'une est délivrée en pharmacie, sur ordonnance médicale, est remboursée par la Sécurité sociale ;
- l'autre est délivrée en pharmacie, soit sans ordonnance et n'est alors pas remboursée, soit sur ordonnance et est alors remboursée. Elle est gratuite en pharmacie pour les mineures.

## Le prix

La contraception d'urgence coûte entre 4,10 et 9,15 €.